

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 septembre 2022
DLCM n°2022-086

Date de convocation : 22 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit septembre à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Madame Jacqueline ARCANGER, Maire.

Etaient présents : Mmes Jacqueline ARCANGER, M. Gérard LE FEUVRE, Mme Mélanie BIDAULT, M. Gérard HUARD, Mme Annick GUILLAUME, M. Paul GARNIER, Mme Annick GILLES, M. Stéphane BIGOT, Mmes Michèle PEUDENIER, Denise CARDINAL, Pierrette FONTAINE, MM. André LEFEUVRE, Alain BELLAY, Mme Corinne MERZOUK, M. Renaud GAUDRON, Mme Gaëlle WILLY-BONNABESSE, MM. Pascal PAILLARD, Régis BRAULT, Mmes Catherine BOISBOUVIER, Virginie DENIEL, Nadège MARCHAND, M. Thibaut MULOT.

Etaient représentés : M. Axel BELLARD, qui avait donné procuration à M. Thibaut MULOT conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Excusés : MM. Elie LEME, Mmes Linda FOURNIER et Lucie FOUGERAIS

Absents : M. Christophe BONNIER, Mme Murielle DEPAGNE

Secrétaire de séance : M. Thibaut MULOT

OBJET

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE LYCEE ROCHEFEUILLE POUR LA GESTION DE LA TOURBIERE DES BIZEULS – 2022-2025

Dans le cadre de sa formation « Gestion des milieux naturels et de la faune », le lycée Rochefeuille utilise le milieu naturel comme support pédagogique afin de réaliser des travaux pratiques qui consistent à intervenir concrètement sur des espaces naturels pour acquérir les compétences techniques nécessaires à l'entretien et l'aménagement de ces milieux.

Aussi, un partenariat entre la ville d'Ernée et le lycée Rochefeuille s'est institué afin de mettre à disposition la tourbière du site des Bizeuls, classée réserve naturelle régionale et espace naturel sensible « Prairie et boisement humides des Bizeuls », compte tenu de sa proximité avec l'établissement et de son intérêt en termes de biodiversité.

La commune d'Ernée s'est engagée à préserver et à restaurer la qualité globale du site et à y mener une gestion durable en faveur de la biodiversité en application du plan de gestion élaboré pour le site. Le Lycée Rochefeuille a été associé à la mise en œuvre de ce plan de gestion et s'engage à respecter le cahier des charges de l'entretien de ce site.

Cette action s'inscrit dans le programme du bac professionnel Gestion des Milieux Naturels et de la Faune et de la seconde Nature Jardin Paysage Forêt par le biais de chantiers-écoles.

La précédente convention étant arrivée à échéance, au regard de l'intérêt pour les deux parties de poursuivre le partenariat engagé, il est proposé au conseil municipal d'approuver cette nouvelle convention triennale pour la période allant de septembre 2022 à août 2025.

Ces opérations feront l'objet d'une prise en charge financière (transport des étudiants, fonctionnement des machines, repas...) sous forme de gratification à hauteur de 500 euros par an pour la commune d'Ernée.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
Vu l'avis favorable de la commission Environnement-Agriculture du 19 septembre 2022,
A l'unanimité,

* **approuve** les termes de la convention ci-annexée à la présente délibération ;

* **approuve** la prise en charge financière à hauteur de 500 €/an étant précisé que cette dépense sera inscrite au budget général – article 6188 ;

* **autorise** Mme le Maire à signer la convention de partenariat fixant les actions pédagogiques entre la commune et le lycée Rochefeuille ;

* **autorise** Madame le Maire à accomplir l'ensemble des formalités administratives nécessaires pour l'exécution de la présente délibération.

*Fait et délibéré en séance lesdits jour, mois et an.
Pour extrait conforme*



Le Maire,

Jacqueline ARCANGER